Ville de Lausanne

Communiqué

Accueil de jour des enfants

La Municipalité calme les inquiétudes des parents

A la suite d'interventions au Conseil communal relayées dans la presse, de nombreux parents expriment leurs inquiétudes concernant l'accueil de leurs enfants dans les structures communales à la rentrée 2019. La Ville de Lausanne précise que seuls sont concernés les parents qui ne travaillent pas et dont les enfants vont entrer en classe 1P à la rentrée. Tous les autres verront les places dont ils bénéficient aujourd'hui garanties. Ils n'ont donc en aucun cas à s'en inquiéter. Les parents concernés par un possible changement de situation se verront proposer des solutions, même partielles, dans la limite des places disponibles. Il devrait être possible de résoudre ainsi la plupart des situations difficiles, notamment les cas de rigueur. Cette situation se produit dans un contexte d'insuffisance de l'offre en places d'accueil que la Ville de Lausanne travaille à développer en permanence.

Une interpellation au Conseil communal et ses échos dans la presse ont suscité l'inquiétude de nombreux parents concernant l'accueil de jour de certains enfants lausannois à la rentrée 2019. Afin d'apaiser ces inquiétudes, la Municipalité tient à apporter quelques précisions:

Situation d'ensemble

- La Ville de Lausanne dispose de près de 6'000 places d'accueil pour les enfants de 0 à 11 ans, de différentes catégories: préscolaire et parascolaire.
- Ces places permettent d'accueillir près de 8'000 enfants, car la plupart d'entre eux ne fréquentent pas ces structures à plein temps.
- Ces 8'000 enfants correspondent à environ 53% de la population totale de la tranche d'âge 0-11 ans.

Malgré l'importance de cette offre, elle ne couvre pas la totalité des demandes des familles. Pour faire face à cette différence, Lausanne ouvrira, d'ici la rentrée scolaire 2019 une centaine de places supplémentaires pour les enfants en préscolaire (0-4 ans) et un peu moins de 100 places pour la tranche 4-11 ans.

Critères de sélection des bénéficiaires

Face à une situation qui impose de gérer une liste d'attente sans pouvoir satisfaire la totalité des besoins, Lausanne applique les critères posés par la loi. Il s'agit en effet d'accueillir en priorité les enfants dont les deux parents travaillent et se trouvent dans la **nécessité de bénéficier d'une place**. Ce critère répond à la priorité visant à permettre aux parents de concilier vie professionnelle et familiale.

Les parents qui ne travaillent pas peuvent souhaiter une place afin de répondre aux **besoins de socialisation** de leurs enfants. Ces demandes sont satisfaites en second rang, dans la mesure des possibilités, avec parfois la nécessité de ne pas pouvoir répondre entièrement aux attentes des parents ou, à l'extrême, de devoir refuser des places.

Information aux parents

Un certain nombre de parents - ceux dont les enfants quittent l'âge préscolaire pour entrer dans la scolarité obligatoire (passage en classe 1P à la rentrée 2019) - ont reçu un courrier les informant que leur demande de place ne pourrait pas être garantie à la rentrée compte tenu du manque de places et de leur situation personnelle. Il en découle les éléments suivants:

- **Seuls les parents dont les enfants entrent en 1P en août 2019 et qui ont reçu un courrier de résiliation sont concernés**. Ceux dont les enfants sont aujourd'hui et resteront demain dans la catégorie préscolaire (0-4 ans) et qui bénéficient d'une place pourront continuer à le faire. Ils n'ont donc en aucun cas à s'en inquiéter. Les contrats parascolaires (5-11 ans) sont valables jusqu'à la fin de l'année scolaire, ou à la fin de la 2e pour les 1-2P. Ils seront revus durant l'été selon les procédures d'attribution usuelles.

- La lettre n'a pas pour but de rejeter les enfants concernés mais d'informer les parents **qu'aucune garantie ne peut leur être donnée aujourd'hui** même si tous les efforts seront faits pour les satisfaire. Certains d'entre eux pourront voir leur demande partiellement satisfaite alors que cela sera impossible pour d'autres.

- Au total, sur le territoire lausannois, **près de 80 parents sont concernés au maximum**. L'expérience montre que, compte tenu des changements de situation survenant entre le printemps et la rentrée scolaire (déménagements, changements dans les souhaits des parents, nouvelles places), **près de la moitié de ces cas pourront trouver une solution** d'ici les vacances d'automne au plus tard. Seule une minorité de personnes concernées ne pourront voir leurs attentes non satisfaites.

- En outre, les **situations de rigueur**, notamment celles annoncées par les institutions sociales ou médicales, sont examinées individuellement et traitées au cas par cas afin de trouver une solution. Ainsi, en 2018, les 3 personnes concernées par des situations difficiles ont pu se voir proposer des réponses satisfaisantes.

La Municipalité est consciente des difficultés que peuvent ressentir les parents à la recherche d'une place, à plus forte raison s'ils sont confrontés à des incertitudes pendant les semaines ou mois qui précèdent la rentrée. Elle souligne que cette **situation ne concerne qu'une minorité de parents** - ceux dont les enfants entrent en 1P à la rentrée 2019 - alors que tous les autres **continueront d'être accueillis** au sein du CVE qu'ils fréquentent. Elle met tout en œuvre pour fournir des solutions satisfaisantes, en particulier en augmentant l'offre de places d'accueil, avec des coûts importants à la clé. Parallèlement, l'administration travaille, en collaboration avec les structures d'accueil et les parents, à trouver des solutions permettant notamment de résoudre les cas de rigueur.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec David Payot, Municipal, directeur de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00

Lausanne, le 24 mai 2019